

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Infirmiers (allemand), à *Zurich*.
 4. Fraters et infirmiers (allemand), à *Zurich*.
 5. Infirmiers (français), à *Lausanne*.
 6. Fraters (français), à *Lausanne*.
 7. Fraters (allemand), à *Lucerne*.
 8. Fraters (allemand), à *Lucerne*.
- L'époque des cours sanitaires sera fixée plus tard.

XVII. Cours de sapeurs d'infanterie.

Cours de recrues de sapeurs d'infanterie, du 14 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Dans la répartition des départements de l'administration fédérale pour 1862, M. le conseiller fédéral Fornerod devient directeur du département militaire, dont il était déjà suppléant. M. le conseiller fédéral Stämpfli, appelé à la présidence de la Confédération et à la direction du département politique, sera en même temps suppléant du département militaire.

Le Conseil fédéral vient de nommer une commission chargée d'examiner plusieurs questions concernant la fabrication et l'administration des poudres ; elle se compose de MM. Herzog, colonel ; Fischer, colonel ; Wolf, lieutenant-colonel ; Bolley, professeur ; Curchod, major, et Dominicé, capitaine du génie. Cette commission sera présidée par le chef du département fédéral des finances ; elle pourra s'adjoindre l'administrateur et le contrôleur de l'administration.

Le Conseil fédéral présentera aux Chambres, dans leur prochaine session, un projet de loi qui apporte divers changements à l'organisation militaire actuelle de la Confédération. Ainsi, les vétérinaires seraient placés, sous le rapport du grade, à une distance moins éloignée des chirurgiens et des médecins militaires. On cite encore d'autres dispositions ayant pour but de faciliter la répartition des officiers supérieurs suivant les besoins du service.

De nouveaux essais de tir ont été faits récemment à Lucerne, notamment avec une cartouche d'un nouveau modèle de l'invention de M. Buholz. Les résultats de ces essais ont été, dit-on, favorables à la confection des cartouches pour carabines d'après le système Buholz. — On a aussi essayé, dans cette ville, un nouveau canon de carabine, construit par M. Schmidt, de Horn ; ce canon n'a que trois rayures, mais calculées à un tour sur 25 pouces ; il est plus facile à nettoyer que le canon d'ordonnance, et moins sensible aux effets d'une mauvaise poudre ; il

prête enfin au projectile une résistance plus grande contre le vent et paraît mieux s'adapter au système de balle à expansion de Buholz.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 13 décembre, a nommé M. *Audemars*, Charles-Louis, au Brassus, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 5^e arrondissement. — Le 17 dit, MM. *Perret*, François-Auguste, à Renzaz, lieutenant de chasseurs de droite n^o 1 de réserve dans le 7^e arrondissement; — *Chablaix*, Eugène, à Ormont-dessous, lieutenant de mousquetaires n^o 2 de réserve dans le 2^e arrondissement. — Le 10 dit, MM. *Coigny*, Jean-Louis, à Bussy, lieutenant de chasseurs de gauche n^o 2 de réserve dans le 1^{er} arrondissement; — *Pasche*, Charles, à Servion, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de gauche n^o 2 de réserve dans le 1^{er} arrondissement.

AVIS.

La *Revue militaire suisse* continuera à paraître en 1862, comme précédemment, au prix de 6 francs par an pour toute la Suisse, et 10 francs pour l'étranger. S'adresser pour les abonnements et l'administration à M. *Pache*, imprimeur, à Lausanne, et à M. *Tanera*, éditeur, à Paris. — Les personnes qui ne refuseront pas l'un des deux premiers numéros, seront censées continuer leur abonnement.

Avec le prochain numéro, les abonnés recevront le titre et la table des matières de l'*Italie en 1860*. C'est par erreur que la dernière feuille renferme le titre *pièces justificatives*.

ANNONCES.

Pour paraître prochainement
à la librairie **RAETZER**, à Berne,
Et chez les principaux libraires de la Suisse :

RECUEIL

DES

**LOIS ET PRESCRIPTIONS MILITAIRES
FÉDÉRALES EN VIGUEUR,**

DÉCRÉTÉES AVANT NOËL 1861.

Publié avec le concours de l'administration militaire
fédérale.

PAR MM. DES GOUTTES ET BECK.

1 fort volume in-8^o. Prix : 4 fr.

LA

GUERRE ITALIENNE

EN 1860

Campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles et autres événements militaires, jusqu'à la capitulation de Gaëte en mars 1861. Narration politique et militaire, par **W. Rustow**, traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'éditeur par **J. Vivien**. Genève, Joël Cherbuliez. 1 vol. in-8^o de 550 pages et un bel atlas.

PRIX : 12 francs.